



Commission Départementale des Activités Sportives

Section FEMININES

Procès-Verbal N° 6

Réunion du :	Mardi 17 septembre 2024
Présidente :	Mme Lydie BASTIEN
Secrétaire :	Mme Huguette CARPENTIER
Présents :	MM. Frederic BAUMANN – Raymond CAZEAUX – Yves FRACHET

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Informations
- Engagements
- Correspondance

RAPPEL

La Commission vérifiera toutes les feuilles de matchs pour s'assurer du respect des règlements (surclassement U17F et U16F conformément aux dispositions de l'article 73.2 des R.G de la F.F.F : les joueuses U16F et U17F peuvent pratiquer en Senior sur décision du Comité de Direction de la Ligue dans la limite des 3 joueuses U16F et 3 joueuses U17F pouvant figurer sur la feuille de match pour les seniors à 11 et 4 joueuses surclassées (dont une seule U16F) pour les seniors à 8.

Jamais de U15F en Senior, absence de licence)

(Jamais de U15F en catégorie U18F)

En cas d'infraction, la Commission transmettra le ou les dossiers à la C.S.R.

LIEN DOSSIER SURCLASSEMENT : <https://lmffc.fr/gestion-administrative/les-licences/reglementation-et-procedures/#1676647822963-8a401a85-bc95>

Toutes les demandes de report de matchs devront être faites au plus tard **le lundi précédent la rencontre avant 17h00** (article 53 du district du var). Aucun report ne sera accepté après cette date. Les demandes de report effectuées après la vérification de la commission des calendriers, soit 10 jours avant, seront pénalisées d'une amende de 30€.

Pour être acceptés par la commission, les reports devront :

- Préciser le motif avec une raison impérieuse, **l'absence d'éducateurs ou joueuses n'est pas un motif recevable pour un report.**
- Préciser la date retenue par les deux clubs pour jouer la rencontre.
- Mentionner l'accord des deux clubs.
- Un match pourra ainsi être avancé mais ne pourra être reporté qu'en cas de force majeure, dûment acceptée, par la Commission.
- La Commission est seule autorisée à modifier la date des rencontres.
- Tout match remis ou à rejouer devra se dérouler à la première date disponible prévue au calendrier et fixée par la Commission établi en début de saison y compris, en cas d'urgence, jour de fête et vacances scolaires (sauf Noël et Jour de l'An).

CORRESPONDANCE

FC ROCBARON : Demande le désengagement de son équipe Féminine Séniors à 8.

CARCES COTIGNAC : Demande le désengagement de son équipe Féminine U15 à 8.

F.C VIDAUBAN : Engage une équipe U15F à 8.

US LE PRADET : Engage une équipe Féminine Séniors à 8

AS MAXIMOISE : réponse sera faite.

COUPES DU VAR FEMININES A 11

À la suite d'une réunion avec le Comité Directeur concernant les coupes du var en Féminines il a été décidé ce qui suit :

- Pas de coupe du Var en Séniors Féminines à 11
- Exceptionnellement pour cette saison une coupe du var en Séniors Féminines à 8 va être organisée (les équipes engagées à 8 seront automatiquement engagée en coupe du var Séniors à 8)
- Pas de coupe du var U18 à 11
- Coupe du var U15 Féminines à 11, les équipes participant au championnat U15 à 11 seront automatiquement engagées (actuellement 8 District et 3 ligues), pour les équipes U15 à 8 désirant participer à la coupe du var à 11 elles devront s'inscrire par mail au secrétariat du district (secretariat@var.fff.fr).

REPRISE DES CHAMPIONNATS FEMININS

SENIORS FEMININES A 11

SUITE A L'INTEGRATION DES 4 EQUIPES VAROISE AVEC LES EQUIPES DE LA COTE D'AZUR LE CHAMPIONNAT A ETE MODIFIE LA PREMIERE JOURNEE SE DEROULERA :

Dimanche 29.09.2024

La gestion de ce championnat est à la charge du District du Var

SENIORS FEMININES A 8

Au vu des problématique des Clubs d'enregistrement des licences et afin d'éviter les sanctions administratives, la Commission a décidé de reporter la 1ère journée à la date du 29.09.2024

RAPPEL : Pour la première journée des championnats aucun report ne sera accepté

U15FA 8 ET A 11 :

Samedi 28.09.2024

RAPPEL

Une vérification du nombre de licenciées sera effectuée 8 jours après les dates d'engagements officielles.

Minimum de joueuses pour le Foot à 11 : 9

Minimum de joueuses pour le Foot à 8 : 6

EQUIPE ENGAGEES EN SENIORS F A 11 INTERDISTRICT VAR – COTE D'AZUR

F.C RAMATUELLOIS 1
HYERES F.C 1
O.DE ST MAXIMIN
S.C DRAGUIGNAN 1
AS MONACO F 2
AS CAGNES LE CROS
AS FONTONNE ANT 1
CAGIVAL NICE S. 1
F.C.DE CARROS
F.C DE MOUGINS CA 1
TRINITESP.F.C 1
VILLENEUVE LOUBET 1

EQUIPE ENGAGEES EN SENIORS F A 8

D1	D2
O.DE ST MAXIMIN 1	US CARQUEIRANNE LA CRAU
U.A.LA VALETTOISE	US SANARYENNE
EFC. SEYNOIS ET.S	C.A.CANNETOIS
HYERES F.C.1	FC PUGETOIS
C.A.ROQUEBRUNOIS	TARADEAU
U.S CADIERENNE	A.S LES VALLONS
SC TOURVAIN	JS BEAUSSETANNE
A.S MAXIMOISE	SIX FOURS LE BRUSC FC
BESSES SPORT	LE MUY F.C.
	AS SIGNES F.C
	BELGENTIER

EQUIPE ENGAGEES U18F A 11 EN INTERDISTRICT COTE D'AZUR / VAR Référent

District Cote d'Azur Commission Féminine Schmidt Jean Claude Mardi et Vendredi 15h à 17h

Début Championnat le 21.09.2024
HYERES FC
U.S CADIERENNE
FREJUS ST RAPHAEL
DRAGUIGNAN
FC PUGET
AV.S.MAR VIVO

EQUIPE ENGAGEES EN U15F A 11

HYERES FC 1
HYERES FC 2
AV.S MAR VIVO
F.C.RAMATUELLOIS
US LA CADIERENNE
FREJUS ST RAPHAEL
FC PUGETOIS
EFC SEYNOIS ET.S

EQUIPE ENGAGEES EN U15F A 8

A.S BRIGNOLAIS
VIDAUBAN
ASPTT HYERES
J.S BEAUSSETANNE
F.C REVESTOS
U.S DU VAL D'ISSOLE
CA CANNETOIS
LES VALLONS
LORGUES
LITTORAL SPORT ACCADEMY

DISTRICT DU VAR DE FOOTBALL

Opération << ESPOIRS DU FOOTBALL >> U13 à U15 FEMININES
SAISON 2024/2025

Détection / Perfectionnement / Evaluation

U14F (2011)	<p><u>Dates des rassemblements de détections :</u> Mercredi 18 Décembre 2024 <u>Retour de la fiche au plus tard :</u> Lundi 4 Novembre 2024 Mercredi 29 Janvier 2025 <u>Sur convocation du CTD PPF</u></p> <p><u>Dates des centres de Perfectionnement de Secteur :</u> . Jeudi 13 Février 2025 . Mercredi 26.Mars 2025 . Vendredi 18 Avril 2025 . Mercredi 21 Mai 2025 . Mercredi 28 Mai 2025</p>
----------------	--

	<p align="center">Sur convocation du CTD PPF</p> <p align="center"><u>Interdistricts :</u> Mercredi 4 Juin 2025 Sur convocation du CTD PPF</p>
<p>U15F (2010)</p>	<p align="center"><u>Dates des rassemblements de détections :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> . Mercredi 11 Septembre 2024 . Mercredi 25 Septembre 2024 <p align="center">Sur convocation du CTD PPF</p> <p align="center"><u>Matchs de Préparation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> . Mercredi 2 Octobre 2024 <p align="center">Sur convocation du CTD PPF</p> <p align="center"><u>Interdistricts :</u> Mercredi 9 Octobre 2024 Sur convocation du CTD PPF</p>

*Prochaine réunion
Mardi 24 Septembre 2024*

La Présidente : Lydie BASTIEN
La Secrétaire : Huguette CARPENTIER